

## CONTRIBUTION DU CESEC 2023-01<sup>1</sup>

*Relative au*  
*Rilativa à u*

### **RAPPORT D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**

#### *RAPORTU D'URIENTAZIONE NANT'À A PULITICA LINGUISTICA*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 1er décembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport d'orientation relatif à la politique linguistique ;

**Sur rapport de Patrick SALVATORINI**, pour la commission « Lingua corsa è u so sviluppu » ;

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u06 di marzu di u 2023, in Aiacciu*

Pour répondre aux attentes et sollicitations issues du nouveau format de travail (collaboratif et de co-construction) proposé par l'Assemblée de Corse et sur saisine de Monsieur le Président le Conseil exécutif de la Collectivité de Corse, le CESEC de Corse s'est engagé dans une réflexion portant sur les orientations stratégiques de la politique linguistique.

La commission « *Lingua corsa è u so sviluppu* », sur la base des résultats de l'enquête sociolinguistique menée en 2021, a conduit ses travaux avec pour ambition de rendre à la langue corse un statut de **langue d'usage naturel** d'ici 20 ans. Les préconisations élaborées par le CESECC établissent que la défense de la langue corse ne peut s'affranchir de la **valorisation de son statut** à tous les échelons de la société.

La **coofficialité**, entre autres, fait partie des objectifs nécessitant une **reconnaissance de jure** qui, elle-même, passe par la reconnaissance juridique des langues régionales de France. **Une révision de la Constitution** sera nécessaire à ce niveau avec une traduction en termes législatifs, entre autres relativement à la question de l'immersion. Rappelons les difficultés rencontrées lors de l'adoption de la Loi Molac.

La **coofficialité de facto** dont l'un des objectifs est **d'encourager les nombreux locuteurs passifs à devenir locuteurs actifs**, a été abordée lors de travaux, parallèlement au rôle des associations qui œuvrent à élargir et systématiser l'usage de la langue.

La « **Corsophonisation** » des emplois avec son cortège d'actions des entreprises envers leurs salariés (formations, etc.) apparaît comme un levier essentiel pour redonner à la langue corse son statut de « *lingua di u pane* ». Dans cette optique, le CESECC a traité de la notion de « **Glotto-conditionnalité** », comme démarche contractuelle, progressive et inclusive d'appropriation et de pratique de la langue dans les entreprises et les organismes.

**La massification de la formation** linguistique par un développement maximal de dispositifs de toute nature a été traitée avec grand intérêt par la commission.

Parallèlement à la question d'une **académie corse autonome**, **l'enseignement de la langue** a, bien évidemment, été au centre des travaux, avec l'examen de tous les dispositifs existants ou à développer, y compris hors de Corse. De même, l'inscription de l'enseignement de la langue dans un enracinement culturel, historique et patrimonial est considérée comme une vraie problématique.

De façon plus transversale, relevant d'un changement culturel profond, **le principe d'évaluation systématique** est apparu comme fondamental pour tout dispositif concernant la promotion linguistique ou l'enseignement.

Enfin, le **Cunsigliu linguisticu** ou Uffiziu linguisticu, autorité linguistique indépendante, pourrait jouer un rôle de référent pour la **normalisation de la langue** et un **rôle d'orientation stratégique** avec travail lexical de vocabulaire technique adapté à la diversité des activités et métiers, tout en **préservant la polynomie**.

## Sommaire

|   |    |
|---|----|
| Introduction.....   | 4  |
| I – Rappel des principaux points mis en exergue par l’enquête sociolinguistique .....                         | 5  |
| A/ Les hypothèses de travail .....  | 5  |
| B/ Les résultats obtenus .....  | 6  |
| II - Méthode de travail et calendrier .....   | 7  |
| III – Faire en sorte que la langue corse redevienne une langue d’usage naturel.....                           | 8  |
| A – La co-officialité <i>de jure</i> et l’obtention de la reconnaissance statutaire de la langue corse.....   | 9  |
| La reconnaissance officielle, une condition nécessaire mais pas suffisante .....                              | 9  |
| B- La co-officialité <i>de facto</i> ou la pratique et le rayonnement de la langue corse.....                 | 10 |
| 1 – Valorisation socio-économique de la langue et formation .....   | 10 |
| a/ L’usage dans la société : le socle de la sauvegarde.....   | 11 |
| b/ La langue dans le monde professionnel et dans l’activité économique .....                                  | 13 |
| c/ La formation : un outil indispensable.....   | 14 |
| d/ La langue corse à l’international : un moyen d’accroître le rayonnement de la langue corse .....           | 15 |
| e/ Cunsigliu linguisticu et vocabulaire : des repères et ressources nécessaires pour une langue durable ..... | 15 |
| f/ L’évaluation des actions proposées : .....   | 15 |
| 2 – La langue corse à l’école .....   | 16 |
| a/ Agir sur tous les dispositifs d’enseignement : .....   | 16 |
| b/ L’appétence pour l’apprentissage de la langue corse : .....  | 17 |
| c/ La diffusion de l’enseignement de la langue corse sur le continent et ailleurs : .....                     | 17 |
| d/ Être attentif à la qualité de la langue enseignée : .....  | 18 |
| e/ Passer de la langue corse à l’école à la pratique en société : .....                                       | 18 |
| f/ Insister sur la formation continue et pratiquer l’évaluation des enseignements : .....                     | 18 |
| g/ S’interroger sur ce qui est fait ailleurs : .....  | 19 |
| 3 – La langue dans les institutions.....  | 19 |
| Conclusion.....   | 20 |
| IV - Tableaux récapitulatifs des propositions.....  | 21 |
| A - La co-officialité <i>de jure</i> .....  | 21 |
| B - La co-officialité <i>de facto</i> .....   | 21 |
| 1/ Valorisation socio-économique de la langue et formation .....  | 21 |
| 2/ La langue corse à l’école .....  | 23 |
| 3/ La langue dans les institutions.....   | 24 |
| V – Annexes .....   | 25 |
| Annexe 1 : Lettre de saisine de Monsieur le Président du conseil exécutif de Corse .....                      | 25 |
| Annexe 2 : Liste des conseillers ayant participé aux travaux .....  | 26 |

## Introduction

La déperdition de l'usage de la langue corse dans la société est constatée unanimement depuis des années. A cet égard, la volonté de la sauvegarder et de la promouvoir fait l'objet d'un large consensus tant dans la société que dans les instances institutionnelles. Si les actions menées par le tissu sociétal sont d'envergure, il appartient à la Collectivité de Corse de mettre en œuvre une véritable politique publique assurant la préservation et la valorisation de la langue. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015 précise que les Régions ont compétence pour assurer la préservation de leur identité et la promotion des langues régionales. Les Régions ont donc la charge d'élaborer des politiques linguistiques pour le développement des usages et l'accroissement du nombre des locuteurs à travers la promotion de la diversité linguistique, la multiplication des outils de transmission et de socialisation.

A cet égard, la Collectivité de Corse s'est engagée dans un cycle de travaux avec pour objectif de renforcer quantitativement et qualitativement les politiques publiques en faveur de la langue. Afin d'éclairer ces travaux, la Collectivité de Corse a commandé une enquête sociolinguistique. Les résultats de cette enquête qui permettent de mesurer la vitalité de la langue tant sur le territoire insulaire que dans la diaspora, constituent un véritable état des lieux et par ricochet le socle de la réflexion à mener pour donner à la politique linguistique à mettre en œuvre une orientation prenant en compte les attentes et besoins exprimés sur le territoire.

Cependant, consécutivement au rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse produit par Wanda Mastor sur commande de la Collectivité de Corse et au regard notamment d'une de ses préconisations qui recommandait de renforcer la démocratie participative dans un objectif d'efficacité, le Conseil exécutif de Corse a souhaité mettre en œuvre une nouvelle méthode de travail « *associant le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, et au-delà, les acteurs concernés, dans des domaines de l'action publique appelant des réformes profondes ayant vocation à être adossées à une consultation et, chaque fois que possible, à un consensus large*<sup>2</sup> ». L'élaboration de la politique linguistique est le premier rapport d'orientation présenté selon ce nouveau format.

Dans le droit fil de cette décision, par lettre de saisine en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022<sup>3</sup>, le Président du Conseil exécutif de Corse faisait part de son souhait de voir le CESEC de Corse s'engager dans une réflexion sur les orientations stratégiques de la politique linguistique qui sera menée par la Collectivité de Corse.

La commission « *Lingua corsa è u so sviluppu* » est chargée des travaux inhérents à cette saisine. Elle affiche son ambition pour la langue corse afin que cette dernière reste une langue vivante. Ses observations et conclusions sont rendues dans le présent rapport.

---

<sup>2</sup> Rapport « *Lingua corsa : rapport d'orientation sur la politique linguistique* », Assemblée de Corse, 2<sup>ème</sup> session ordinaire de 2022, réunion des 27 et 28 octobre 2022.

<sup>3</sup> Annexe 1

# I – Rappel des principaux points mis en exergue par l'enquête sociolinguistique

## A/ Les hypothèses de travail

Afin de mener à bien cette enquête, le bureau d'étude a pris le parti de formuler 14 hypothèses de travail sur la base des informations qualitatives recueillies. Ces hypothèses, réparties en 4 thématiques, ont structuré la rédaction du questionnaire qui permettra d'apprécier leur validation.

### Thème 1 : les compétences

1/ La maîtrise de la langue est faible : compréhension orale plutôt bonne (61 %) compétences d'expression et de compréhension écrites faibles (17 %). Résultats variables en fonction de la répartition géographique et de l'âge. Hypothèse validée

2/ Le type de compétences détenues varie en fonction de l'âge : 60 % de bons locuteurs au-dessus de 50 ans et plus. En revanche, la maîtrise de l'écrit est plus importante chez les moins de 40 ans (13 %). Hypothèse validée

3/ Il existe un écart entre le niveau de compétences perçues et le niveau de compétences réelles : cohérence des résultats croisés entre le niveau affiché et la langue utilisée pour répondre à l'enquête. Hypothèse non-validée.

### Thème 2 : l'apprentissage

4/ La transmission familiale du corse s'est perdue au fil des ans : près de  $\frac{3}{4}$  des locuteurs âgés de plus de 60 ans ont appris le corse dès le plus jeune âge avec le parents ou grands-parents. Aujourd'hui, seuls 8 % parlent le corse à leurs enfants. 35 % des parents ont choisi d'inscrire leurs enfants dans des écoles bilingues. La transmission familiale ne s'est pas perdue complètement, en revanche elle est nettement moins importante que par le passé. Hypothèse partiellement validée.

5/ L'école est un outil d'apprentissage nécessaire mais non suffisant : 69 % considèrent que l'école est un des principaux lieux d'apprentissage. 33 % déclarent avoir appris le corse à l'école. Parmi eux, 68 % déclarent que cet apprentissage est insuffisant pour la pratique de la langue. Hypothèse validée.

6/ Les outils au service de l'apprentissage de la langue se sont développés : oui à 66 %. Hypothèse validée.

### Thème 3 : l'usage

7/ l'usage de la langue reste limité et circonscrit à des tribus : 85 % déclarent parler le corse en famille et peu ailleurs. Hypothèse validée.

8/ La langue corse n'est pas un moyen de communication naturel, en particulier chez les jeunes : en effet, plus l'âge s'élève, plus le corse est pratiqué. 40 % moins de 25 ans contre 77% pour les plus de 50 ans. Hypothèse validée.

9/ La pratique de la langue est différenciée suivant le genre : 58 % d'hommes pour 42 % de femmes. Hypothèse validée.

10/ La pratique de la langue est différente suivant la zone géographique : pour une utilisation quotidienne de la langue, 44 % sont issus du rural. 41 % des répondant résidant en zone urbaine parlent uniquement le français. Hypothèse validée.

#### Thème 4 : la représentation de la langue corse

11/ Il existe un consensus autour de la sauvegarde de la langue corse en raison d'un attachement élevé : 93 % déclarent que la langue corse est importante pour eux. 90 % souhaiteraient le parler et 52 % se disent très attachés à la langue corse. Hypothèse validée.

12/ La langue corse est de plus en plus mise en avant dans notre société et dans les médias : oui pour 59 % des répondants. 58 % écoutent de la musique corse. En revanche 51 % ne lira jamais d'article dans la presse. Hypothèse validée.

13/ La langue corse est un vecteur fort d'identité : oui pour 97 %. Hypothèse validée.

14/ Les attentes sont fortes pour sauvegarder la langue face à des risques exprimés : 79 % pensent que le corse est une langue comme les autres et 94 % pensent qu'il est utile d'apprendre le corse. 79 % considèrent qu'elle est en danger. Les acteurs à mobiliser pour la sauver sont : les parents et les familles (89 %), l'école (76 %), les médias et associations culturelles. 71 % estiment que la co-officialité est nécessaire pour la sauvegarder. Hypothèse validée.

#### B/ Les résultats obtenus

Ces résultats sont produits sur la base de la validation ou non des hypothèses de travail formulées au départ. Ils permettent d'objectiver rapidement la place de la langue corse dans notre société.

| Thématique     | Items   |
|----------------|---|
| Compétences    | La compréhension orale est plutôt bonne                               |
|                | La compréhension d'expression et l'écrit sont plutôt faibles          |
|                | Les bons locuteurs ont plus de 50 ans                                 |
|                | L'écrit est mieux maîtrisé chez les jeunes                            |
| Apprentissages | Perte de la transmission familiale                                    |
|                | Apprentissage par l'école nécessaire mais pas suffisant               |
|                | Outils d'apprentissage développés                                     |
| Usages         | Pratique entre soi, en famille  |
|                | Usage répandu mais disparate  |
|                | Parler corse n'est pas naturel chez les jeunes                        |
|                | Non-locuteurs sont intéressés par la langue et ont envie de la parler |
| Représentation | Volonté de sauvegarde importante                                      |
|                | Attachement élevé   |
|                | Apprentissage estimé utile  |
|                | Fort vecteur d'identité   |
|                | Diffusion dans les médias écoutée mais pas lue                        |

## II - Méthode de travail et calendrier

Afin de se mettre en ordre de marche, une méthode de travail et un calendrier ont été retenus.

Dans un premier temps, il a été possible d'affecter à chacun des items des résultats obtenus un niveau de sensibilité et d'urgence à agir selon la légende suivante :

|  |        |
|--|--------|
|  | Normal |
|  | Moyen  |
|  | Elevé  |

Ensuite, un certain nombre de pistes générales de travail, recensées dans la colonne de droite du tableau ci-après, se sont dégagées :

| Thème          | Hypothèse   | Pistes de travail   |
|----------------|---|---|
| Compétences    | Compréhension orale plutôt bonne                  | A consolider  |
|                | Compréhension d'expression et écrit faible        | Augmenter leur niveau   |
|                | Les bons locuteurs ont + de 50 ans                | Augmenter le degré de locution chez les jeunes  |
| Apprentissage  | Transmission familiale                            | A encourager  |
|                | Apprentissage école nécessaire mais pas suffisant | Développer des modes d'apprentissages alternatifs à l'apprentissage à l'école           |
|                | Existence des outils d'apprentissage              | Amélioration possible – Levier d'action   |
| Usage          | Pratique hors du cercle familial                  | Développer la pratique en dehors du cercle familial                                     |
|                | Usage répandu mais disparate                      | Rendre naturel l'usage de la langue   |
|                | Parler corse pas naturel chez les jeunes          |   |
|                | Pratique essentiellement dans le rural            | Développer l'usage de la langue sur l'ensemble du territoire                            |
|                | Non-locuteurs ont envie de parler le corse        | Levier d'action   |
| Représentation | Attachement élevé à la langue                     | Points essentiellement positifs<br>Mais pouvant servir de leviers d'action sur le reste |
|                | Volonté de sauvegarde                             |   |
|                | Apprentissage estimé utile                        |   |
|                | Comprise comme vecteur d'identité                 |   |
|                | Diffusion écoutée mais pas lue                    | Donner de l'appétence pour la lecture et la pratique de la langue écrite                |

Ces pistes de travail vont permettre de conduire à des propositions d'actions concrètes à mener. En effet, il importe maintenant de savoir comment on agit pour faire évoluer la situation. Autrement-dit, quelles sont les actions concrètes qui peuvent être mises en place par les différents acteurs pour faire évoluer la situation dans le sens souhaité ?

En parallèle des éléments précédents, il est nécessaire d'identifier un objectif à poursuivre en se posant la question :

Comment voyons-nous concrètement la pratique de la langue corse d'ici à 20 ans ?  
Dont la réponse mène à l'objectif principal suivant :

Faire en sorte que la langue corse redevienne une langue d'usage naturel

Par rapport à cet objectif, il s'agit ensuite d'identifier les grands axes, les grands domaines sur lesquels il faudra agir en priorité pour l'atteindre.

Ce qui donne les 2 axes de travail suivants :

|   |
|---|
| <b>A/ Co-officialité de jure → reconnaissance statutaire</b>  |
| 1 – Obtenir une action sur la réglementation en vigueur   |
| <b>B/ Co-officialité de facto → pratique et rayonnement</b>   |
| 1 – Valorisation socio-économique de la langue et formation   |
| 2 – La langue corse à l'école   |
| 3 – L'action administrative (dans et par les administrations locales) en faveur de la langue corse. |

Des appels à contributions écrites, reposant uniquement sur des propositions concrètes seront faits afin d'enrichir les propos tenus lors des travaux de la commission.

La date de restitution du rapport pour approbation par le CESEC de Corse en séance plénière est fixée au 21 février 2023. Ainsi, le calendrier de travail suivant a-t-il pu être déterminé :

| <b>Dates des réunions</b>     | <b>Objets des réunions</b>   |
|-------------------------------|--|
| Lundi 09 janvier 2023 à 15 h  | Réunion de cadrage   |
| Lundi 16 janvier 2023 à 14h30 | Valorisation socio-économique de la langue et formation                    |
| Lundi 30 janvier 2023 à 9h    | La langue corse à l'école  |
| Lundi 06 février 2023 à 9h    | L'action institutionnelle + La reconnaissance statutaire                   |
| Lundi 13 février à 9h         | Réunion de relecture du travail produit et de validation par la commission |

### III – Faire en sorte que la langue corse redevienne une langue d'usage naturel

La survie de la langue corse doit reposer sur trois piliers :

- Une reconnaissance statutaire de la langue, afin qu'elle puisse être utilisée dans toutes les situations, y compris les situations administratives et officielles. D'où un besoin d'évolution statutaire et institutionnelle.
- Des situations concrètes dans lesquelles l'utilisation de la langue est dans un premier temps une possibilité, et dans un deuxième temps une nécessité (sans quoi la langue ne deviendrait rien d'autre qu'une langue musée). D'où un besoin d'une forte présence dans la société et dans la sphère publique.
- Un peuple capable de parler sa langue, et donc le développement de compétences chez les potentiels locuteurs. D'où un besoin de formation, particulièrement auprès de ceux qui représentent l'avenir : les enfants, mais aussi auprès des adultes pour que la pratique de la langue construisse et assure un bain linguistique généralisé. En effet, si les locuteurs passifs ne s'activent pas, le bain linguistique ne se conforte pas et les jeunes grandissent dans une



société dont la langue reste largement absente, et ils finissent par la perdre eux aussi car on ne demeure corsophone que si l'on pratique régulièrement la langue.

Ce rapport sera donc articulé autour de ces 3 piliers

## A – La co-officialité *de jure* et l'obtention de la reconnaissance statutaire de la langue corse

*La reconnaissance officielle, une condition nécessaire mais pas suffisante*

On ne peut pas parler de la langue sans évoquer son statut. Celui-ci appelle notamment une évolution institutionnelle et réglementaire mais également culturelle.

La France est un pays jacobin qui reconnaît mal ses langues régionales. L'article 2 de la Constitution stipule bien que « La langue de la République est le français ». Cependant, on se rappelle que cette modification date de la révision constitutionnelle du 26 juin 1992. Avant cette date, la Constitution ne comportait aucune précision sur la langue. L'histoire de l'Article 2 de la Constitution nous permet donc **d'envisager la possibilité d'une nouvelle évolution dans le sens d'une meilleure prise en compte des langues régionales. Ainsi l'article 2 pourrait prendre cette forme : « Les langues de la République sont le français et les langues des régions de France ».**

**L'article 75-1**, quant à lui, inscrit les langues régionales au patrimoine de la Nation. Pour autant, cette forme de reconnaissance reste mineure. Il **représente** lui aussi **un levier d'action allant dans le sens de la reconnaissance des langues régionales.**

Une telle évolution profiterait à toutes les langues des régions (et pas seulement à la Corse) mais surtout, elle rendrait possible la ratification par la France de la Charte Européenne des langues régionales ou minoritaires (adoptée en 1992), ce qui n'a toujours pas été le cas à ce jour et qui place la France dans une position rétrograde vis-à-vis des grandes nations d'Europe.

Sur le plan de la loi, on retient le défèrement devant le conseil constitutionnel de la **loi Molac** relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion devant le Conseil Constitutionnel. Ce défèrement a été initié conformément à l'article 61 de la constitution (recours signé au moins par 60 députés ou sénateurs), mais il a été pour le moins « favorisé » par le ministère de l'éducation nationale. Il a abouti dans la décision n°2021-818 du 21 mai 2021 à la déclaration d'inconstitutionnalité de l'enseignement immersif. Il a fallu attendre une circulaire du 14 décembre 2021 pour que l'enseignement immersif soit toléré, à titre expérimental, dans l'enseignement public de la maternelle au lycée. Son statut reste encore fragilisé par la décision du conseil constitutionnel, c'est pourquoi, **sa reconnaissance doit revenir sur le plan constitutionnel par une modification des Articles 2 et 75-1 de la constitution.**

Plus généralement, il pourrait être opportun de **repandre en main l'ensemble des questions relevant de la langue, de l'histoire, de la culture et du patrimoine ainsi que la problématique des enseignants et des formateurs, dans le cadre d'une évolution de l'enseignement public vers une Académie de Corse autonome.**

Cependant, si l'on veut bien admettre son importance, il n'est pas forcément nécessaire d'attendre l'évolution du droit car beaucoup de choses peuvent être faites à droit constant. On peut aussi estimer que, même si un cadre réglementaire pourrait permettre d'avancer sur certains points concernant la sauvegarde de la langue corse, comme le montre

l'exemple de l'Irlande avec la langue gaélique (co-officielle avec l'anglais, enseignée mais ultra-minoritaire dans la pratique), la co-officialité de la langue ne résout pas tous les problèmes. Il n'en reste pas moins que de nombreux autres exemples prouvent que sans une reconnaissance officielle, la langue est menacée.

**Obtenir le bilinguisme total des documents administratifs** serait un moyen de renforcer l'usage de la lecture et la pratique de l'écrit en langue corse, tout en participant à la valorisation de son statut. Même si ça a un coût, il est important de s'en donner les moyens.

De même, il pourrait être envisagé de **demande le niveau de pratique B2<sup>4</sup>, voire C1<sup>5</sup> pour accéder à certains postes identifiés comme requérant la pratique de la langue corse** (assistant-maternels, auxiliaires de vie, traducteurs en langue corse, etc., soit des professions devant exercer dans un cadre où le bilinguisme est de rigueur).

Enfin, si elle ne peut pas s'obtenir immédiatement de façon réglementaire, *de jure*, la co-officialité de la langue corse est à construire. Il appartient en effet aux instances et à la population, tant insulaire que de la diaspora, de **créer les conditions d'une co-officialité de facto**.

## B- La co-officialité *de facto* ou la pratique et le rayonnement de la langue corse

### 1 – Valorisation socio-économique de la langue et formation

Une langue vivante doit vivre. Elle doit faire partie intégrante de la société. Elle doit, dans un premier temps, être accessible à ceux qui souhaitent l'utiliser. Elle doit donc être présente dans les médias comme dans la rue.

Mais à moyen terme, elle doit également devenir une nécessité et redevenir « a lingua di u pane », sans quoi sa survie reposera uniquement sur la volonté et la motivation de ses locuteurs et elle finira inévitablement par disparaître quand la volonté et la motivation s'émousseront.

Cette nécessité peut relever de deux domaines :

- Le domaine du lien social. Aujourd'hui, la langue revêt un caractère identitaire fort, il faut s'en servir. Elle crée un lien entre ses locuteurs, un sentiment d'appartenance qui en fait son meilleur atout de développement à l'heure actuelle. Il faudra toutefois veiller à ce

---

<sup>4</sup> B2 correspond à un niveau d'utilisateur indépendant (niveau avancé ou indépendant). Cela signifie que le locuteur a les capacités suivantes :

Comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité,

Communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif,

S'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

<sup>5</sup> C1 correspond à un niveau d'utilisateur expérimenté (niveau autonome). Cela signifie que le locuteur a les capacités suivantes :

Comprendre des textes longs et exigeants et saisir des significations implicites,

S'exprimer spontanément et couramment sans trop devoir chercher ses mots,

Utiliser la langue de façon efficace et souple dans la vie sociale, professionnelle ou académique,

S'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils linguistiques d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.

qu'elle ne devienne pas un facteur d'exclusion, mais au contraire un créateur d'unité et un facteur d'intégration.

- Le domaine économique. Tant que la langue corse se bornera à son caractère identitaire, son développement sera limité. Considérant l'évolution démographique de la Corse, sa disparition ne sera qu'une question de temps et tous nos efforts ne relèveront que des soins palliatifs. Elle doit devenir un atout pour trouver un emploi, à défaut de pouvoir toujours être une condition nécessaire.

#### *a/ L'usage dans la société : le socle de la sauvegarde*

Depuis des décennies, les corses ont lutté pour faire entrer la langue corse à l'école. Elle y trouve aujourd'hui sa place et même s'il est possible de mieux faire, elle doit y rester. Cependant, ce qui est appris à l'école doit pouvoir trouver un écho « dans la rue », en société, à travers un bain linguistique renouvelé. Et ce d'autant qu'il y a un véritable consensus autour du souhait de parler corse et de la nécessité de sauvegarder la langue. Il s'agit ici de permettre l'émergence de projets toujours plus nombreux au plus près du terrain, afin de favoriser l'irrigation de toute la société.

La question de la langue dans la société soulève le problème des nombreux locuteurs passifs qui comprennent la langue mais ne la parlent pas ou peu. Ils sont un véritable vivier sur lequel on peut agir rapidement pour produire des locuteurs actifs. Il faut donc tout mettre en œuvre pour **inciter les locuteurs passifs à devenir des locuteurs actifs** et que parler corse en société devienne naturel.

Plusieurs types d'actions sont visés ici :

- Lever les inhibitions. En effet, le fait de ne pas parler corse en public procède souvent d'une crainte de commettre des erreurs qui engendrent la honte. Il est important de mettre en place des moyens permettant de sortir de ces situations de crispation. A cet égard, **l'utilisation des pratiques artistiques peut être un levier d'action car elles comportent un aspect ludique qui est facilitateur.**

- La bienveillance à l'égard de ceux qui font l'effort de parler corse, même avec des erreurs, doit être de mise si on veut que passer de passif à actif ne représente pas un obstacle jugé infranchissable. Il est donc indispensable de pouvoir parler corse dans n'importe quelle situation. En résumé, il s'agit de faire tomber les barrières en pratiquant l'immersion sociétale sans opérer de jugement des personnes. Par ailleurs, il y a une trentaine d'années, ceux qui parlaient le corse étaient souvent catalogués comme appartenant à une mouvance politique. Il importe aujourd'hui de comprendre que ce n'est plus le cas et, dans le doute, de clairement dépolitiser son usage. Autrement-dit, faire en sorte que parler corse ne puisse pas être interprété comme une opinion politique, que **la langue corse ne soit pas prise dans des enjeux idéologiques et qu'elle reste un moyen d'expression et de locution d'une communauté quelles que soient les opinions politiques des locuteurs.**

- Faire en sorte de créer les situations du « parler corse ». Le syndrome du bocal est un fait constaté : en situation d'immersion, tout le monde se met à parler la même langue. Il faut donc utiliser cet état de fait et « agrandir et multiplier les bocalaux », ce qui revient à dire qu'il faut créer, agrandir et multiplier les espaces d'immersion, pour avoir des échanges libres et ainsi favoriser l'usage dans la vie de tous les jours. **Les nombreuses associations, qui œuvrent discrètement mais néanmoins avec efficacité, doivent être répertoriées, accompagnées et encouragées.** Dans ce même objectif, et dans celui de favoriser également le tourisme culturel, il est important d'insister sur la notion « d'ambiance

culturelle immersive ». Ce qui est évoqué ici, c'est le fait **d'inciter et d'inviter au partage d'événements et de manifestations culturels traditionnels, organisés par les associations, et se déroulant uniquement en langue corse**. Un label de valorisation distinctif pour ces manifestations se déroulant intégralement en langue corse pourrait être créé. De plus, la mise en place d'un QR Code pourrait permettre de relayer ces événements sur une application dédiée dans le cadre d'un réseau en Corse dans la diaspora, pour exporter et valoriser ces événements.

Un encouragement incitatif est à effectuer pour développer la pratique de la langue au sein de toutes les associations de l'île et notamment les associations sportives : formation d'un référent volontaire choisi en leur sein parmi les coachs sportifs pour les associations sportives ou parmi les membres du bureau pour les autres associations. Pour ce faire, il faudrait dans le domaine sportif associer à la démarche les ligues et comités le CNOSF et le CSJC. L'incitation serait assortie de clauses conditionnelles pour les associations bénéficiant de subventions de la CDC.

Concernant **les médias** enfin, le rapport relève une nette augmentation quantitative tout en précisant qu'un effort est encore à réaliser sur le plan qualitatif. En effet, de fait, les médias sont aujourd'hui un modèle pour un large public. Leur impact est important. Il est cohérent qu'ils **veillent à la qualité de la langue qu'ils diffusent**. Non pas lors des débats ou autres moments d'échanges spontanés mais pour tout ce qui est publicité enregistrée, journal, sous-titrage, phrases répétitives (météo...) etc. Il serait intéressant de leur **demander d'intégrer, pour chacun, un référent linguistique officiel ou labellisé, qui viendrait soutenir les personnels in situ**. Par ailleurs, Il ne faut pas oublier que les nouvelles générations sont de moins en moins consommatrices de médias traditionnels. Il est donc primordial d'investir au plus tôt le milieu des nouveaux médias, notamment les réseaux sociaux et les plates-formes de VOD.

- Faire revenir l'usage de la langue corse à la maison et dans les familles. L'usage du français, considéré il y a quelques années comme étant la langue de la réussite est sans doute l'une des causes de la déperdition de la langue corse. Cette dernière était pointée comme inutile ou même gênante, et, de ce fait, n'était plus transmise entre les générations. La langue corse entrera à nouveau dans les foyers si son **statut socio-économique est positif**. Même si cela ne se décrète pas, le contexte est a priori favorable pour faire entrer à nouveau la langue corse dans l'espace familial car l'enquête a montré qu'une partie importante de la population souhaite apprendre et parler la langue corse. A cet égard, il faut prendre en considération les effets que peuvent avoir des **campagnes de communication pertinentes pour inciter les parents ou les grands-parents, à parler corse avec leurs enfants et petits-enfants**. Cela serait aussi de nature à lever les blocages en vue, par exemple, d'une généralisation du bilinguisme à l'école.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de **pallier les effets de l'exode rural**. En effet, l'enquête pointe le fait que le corse est bien moins utilisé dans les zones urbaines. Pour ce faire, il pourrait être productif d'inciter au bilinguisme ou à l'immersion en ville **par le biais des campagnes de publicité, de la signalétique et de tout support possible**, d'exiger le bilinguisme dans les rayons des magasins, sur les produits locaux, etc.

De plus, il est impossible de s'exonérer de la prise en compte de l'évolution démographique qui a modifié le profil du territoire et peut représenter un problème qui pourrait avoir raison de l'usage de langue corse. En effet, il devient nécessaire de s'interroger sur les moyens

permettant de maintenir un niveau de pratique de la langue et d'immersion avec une hausse démographique d'environ 5.000 personnes par an principalement du fait d'un flux migratoire. Même si certains, parmi les arrivants, souhaitent clairement apprendre à parler le corse, ils sont loin de représenter la majorité et on ne peut que constater une déperdition arithmétique contre laquelle il faut lutter. En effet, **cette hausse démographique doit être prise en compte et demande des moyens et des stratégies renouvelés et amplifiés**. Compte tenu du solde migratoire, sans moyens plus importants et bien ciblés, il sera difficile d'y arriver. Si le bain linguistique évoqué plus haut se développe, il y aura de plus en plus de ces arrivants qui souhaiteront apprendre le corse. Des dynamiques autour de la langue, de sa pratique généralisée, de sa valorisation, vont concourir à créer de nouveaux locuteurs et à favoriser l'intégration des arrivants séduits par le partage et l'ouverture. Il faut faire en sorte que la Corse continue à produire des corsophones, même à partir des arrivants.

#### *b/ La langue dans le monde professionnel et dans l'activité économique*

La langue doit être une plus-value professionnelle et doit être vue comme un atout dans l'accès à l'emploi. Il ne s'agit pas ici de corsisation, mais de « **corsophonisation** » **des emplois, ce qui demande une stratégie sur le long terme**.

En effet, « corsophoniser » les emplois suppose l'existence d'une offre de formation riche et diversifiée ainsi que la possibilité pour les entreprises de disposer des voies et moyens de les mettre en place ou d'y avoir recours pour leurs salariés. **Ces formations doivent être obligatoires**, y compris et surtout dans les secteurs économiques importants du territoire insulaire (Tourisme et Bâtiment). Cette obligation doit s'appliquer **tant sur les salariés en contrat de travail CDI ou CDD que sur les saisonniers**, ce qui permettra une repise en main de l'identité culturelle lors de la haute saison touristique.

**Un principe de « glotto-conditionnalité »** par lequel il serait demandé aux entreprises subventionnées par la Collectivité de Corse de s'impliquer dans des stratégies linguistiques, à destination de leurs employés (formations ciblées, usage de la langue corse dans les activités et dans le fonctionnement des instances), semble faire consensus et **peut être appliqué**. Ce que l'on entend par « glotto-conditionnalité », ici, est l'adoption d'un principe de base par tout organisme subventionné par la Collectivité de Corse, à savoir, de s'inscrire dans une démarche de valorisation, de sauvegarde, de pratique de la langue corse. Cet engagement peut prendre plusieurs formes qui seront à définir, comme simplement une signalétique en langue corse, la programmation d'une formation des personnels, l'usage du corse dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise... En clair c'est un engagement pour le futur et cela ne constitue pas un empêchement pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. Il leur serait demandé simplement de valider cet engagement et, bien entendu, de le concrétiser ensuite.

Par ailleurs, **la Collectivité de Corse pourrait envisager un volet langue corse dans tous les appels à projets de développement économique**, notamment les projets à vocation d'échanges internationaux avec les pays de langue latine (Sardaigne, Italie, Espagne, Catalogne...)

De plus, puisque **la langue corse** prendra plus de place dans la vie de l'institution, elle **pourrait faire partie du cahier des charges de certains marchés publics** (par exemple, nécessité de serveurs corsophones pour les événements organisés par l'Assemblée de Corse).

### *c/ La formation : un outil indispensable*

Pour pouvoir vivre, une langue doit certes être accessible, mais elle doit également disposer de locuteurs.

Pendant longtemps, la transmission se faisait principalement dans le milieu familial. Ce n'est plus le cas. Et dans la mesure où le nombre de locuteurs diminue sans cesse, ce sera de moins en moins le cas tant que nous n'aurons pas inversé la tendance. On constate toutefois un certain renouveau dans ce domaine. Les jeunes parents sont de plus en plus nombreux à vouloir se réapproprier leur langue pour la transmettre à leurs enfants. Cette démarche est avant tout une démarche personnelle et militante. Si nous devons nous en féliciter, on ne peut pas s'appuyer uniquement sur ce fait pour espérer augmenter le vivier de corsophones. C'est une question transversale qui va concerner l'ensemble des points traités par ailleurs. En effet, quelle que soit la proposition qui pourra être faite, elle s'accompagne souvent, pour ne pas dire systématiquement du corollaire de la formation. Parce que la formation est donc un outil indispensable, il est important de **créer les conditions de sa massification**. Or, le point délicat de la formation est qu'elle est tributaire du volontariat qui est lui-même tributaire de la motivation. C'est pourquoi, si les dispositifs de formation doivent être développés pour répondre aux besoins et à la demande, la valorisation de la langue en est le véritable levier.

L'objectif, à ce sujet, est donc de **développer au maximum les dispositifs de formation de manière à répondre à la demande, voire, par la disponibilité de l'offre, à créer le besoin**. La formation ne doit pas se résumer au scolaire, puisqu'on apprend tout au long de la vie. Un accent doit notamment être mis sur la formation aux adultes, et notamment aux primo-arrivants. Si nous souhaitons voir la langue corse comme un facteur d'intégration et un créateur de lien, il est important que les nouveaux arrivants aient un accès facile à l'apprentissage.

Parmi les pistes évoquées, **la formation à distance représente un atout de choix** car elle peut impacter tout le territoire rural ainsi que la diaspora. Elle touche des personnes qui ne peuvent accéder aux cours en présentiel (éloignement, difficultés de transport, maladie, obligations familiales, résidences dans des villes où notre langue n'est pas enseignée...). Elle doit être développée.

La formation dans les entreprises et les institutions existe quant à elle depuis 2002 et s'est généralisée depuis 2010. Il serait utile **d'avoir un bilan de ces formations par un suivi annuel des entreprises et organismes qui les mettent en place**. Une véritable stratégie de la formation dans le milieu professionnel est indispensable de manière que tous y aient accès. Dans ce cadre, il faudrait notamment que ces **formations soient adaptées aux métiers et aux missions des entreprises afin d'assurer l'apprentissage du vocabulaire technique**.

Par ailleurs, les dispositifs de formation qui existent actuellement pour les scolaires et les salariés sont inaccessibles à ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre. Or l'accès à la formation en langue corse doit être universel. Il est donc **indispensable rendre accessibles des dispositifs de formation aux personnes qui ne sont ni scolarisées, ni salariées**.

L'enseignement dispensé par les associations à toutes personnes, mineures et majeures, actives ou retraitées, en Corse ou sur le continent, ou même à l'étranger, en présentiel, ou avec l'appui de la visioconférence, doit être mis en exergue et favorisé dans ce cadre. Si cela est le cas pour nos associations faisant un travail remarquable dans l'île, un regard

bienveillant en direction des associations qui s'y investissent sur le continent et à l'étranger pourrait être un complément utile.

*d/ La langue corse à l'international : un moyen d'accroître le rayonnement de la langue corse*

La langue corse est une langue méditerranéenne, latine. A ce titre, elle présente des similitudes avec les langues latines et permet d'entrer facilement en relation avec les pays de l'arc latin. Il serait opportun de **profiter de ces similitudes pour nouer des partenariats avec les îles de Méditerranée, les régions proches (géographiquement et par l'usage d'une langue latine)** notamment la Sardaigne, en particulier la Gallura qui parle une variété de corse et offre ainsi un bain linguistique particulièrement pertinent, et développer des échanges de tous ordres : artistiques, éducatifs, commerciaux. Outre le fait de bénéficier du bain linguistique voisin, ces échanges sont susceptibles d'accroître le rayonnement de la langue corse.

*e/ Cunsigliu linguisticu et vocabulaire : des repères et ressources nécessaires pour une langue durable*

U Cunsigliu linguisticu tel qu'il avait été conçu, avait initié une démarche constructive et volontariste en associant diverses personnalités engagées dans la réappropriation et la défense de la langue. Il serait **opportun de le réactiver en ce sens qu'une instance de réflexion et d'élaboration représenterait une forme d'autorité linguistique du type « académie »**. Il pourrait ainsi travailler, de manière totalement indépendante, à l'élaboration et la validation de vocabulaires techniques, au maintien de la diversité et de la richesse de la langue, au maintien de ses racines. **Un rôle stratégique du type Uffiziu pourrait également lui être conféré**. Sans se perdre dans une structuration complexe, il est primordial de **lui assurer une représentativité territoriale**.

Dans le prolongement de ce Cunsigliu linguisticu, un cadre officiel pourrait être créé comme cela s'est fait pour la langue Basque où ce cadre a été reconnu d'utilité publique par la France et l'Espagne.

Sur le plan de la normalisation souhaitée de la langue corse, il est important de **veiller à préserver sa nature polynomique**. Même si le discours convenu est de la considérer comme « une richesse », cela n'est pas si évident lorsqu'on a été éduqué selon le principe jacobin de la langue française standardisée.

La langue corse est une langue vivante. Elle évolue par emprunts et néologismes pour s'adapter à son époque. Néanmoins, il faut **être vigilant quant à la qualité de la langue utilisée et la déperdition importante de termes, locutions et expressions issues de sa diversité qui font sa richesse**.

A cet égard, il pourrait être intéressant de **compléter le travail sur le vocabulaire par domaine et corps de métier**. Les emprunts aux autres langues ne sont pas toujours heureux et le corse parlé est en danger de perte de repères, de ses racines du fait d'une trop importante quantité d'emprunts souvent peu appropriés. Ceci est d'autant plus dommageable que fréquemment il existe les termes adéquats en corse. Le travail du Cunsigliu linguisticu serait précisément de les recenser.

*f/ L'évaluation des actions proposées :*

L'évaluation des dispositifs déjà présente dans la stratégie de la Collectivité de Corse, pourrait être plus présente dans sa politique linguistique.

En effet, quand on parle de planification linguistique, il est indispensable de mettre en place les outils nécessaires à cette planification. **Renforcer réellement l'évaluation jusqu'à la**

**rendre systématique** est indispensable si on veut donner de la crédibilité aux dispositifs mis en place. Par ailleurs, de manière générale, est-il besoin de préciser que les comités d'évaluation ne peuvent intégrer les membres de la structure concernée ?

A l'évidence, une enquête sociolinguistique tous les 10 ans est insuffisante pour évaluer l'efficacité de la politique linguistique mise en place, **une périodicité plus adéquate devrait être mise en œuvre.**

Peut-être n'est-il pas inutile de **s'inspirer de la technique du management par objectif** qui permet d'évaluer le résultat de chaque action (clairement déterminer les objectifs de l'action; élaborer des critères d'évaluation ; utiliser ces critères pour évaluer les résultats, si possible en évolution).

Quoi qu'il en soit, on ne peut parler d'évaluation sans la volonté de **se doter des meilleurs outils possibles pour ce faire.**

## 2 – La langue corse à l'école

### *a/ Agir sur tous les dispositifs d'enseignement :*

Dans le 1<sup>er</sup> degré, on peut considérer qu'il existe 4 dispositifs différents d'enseignement de la langue corse : l'enseignement extensif, le bilingue, l'immersif public et l'immersif associatif. Chacun, dans sa spécificité, contribue à la sauvegarde de la langue corse. **Ils sont complémentaires et apportent une diversité de l'offre susceptible de développer la pédagogie de la langue et son apprentissage.**

Le principe de l'immersion faisant apparemment consensus aujourd'hui, il est peut-être temps de proposer une véritable évolution culturelle aux enseignants du public. Parallèlement aux écoles immersives publiques, qui en fait ne sont que des écoles à bilinguisme renforcé (80% puis 70% de langue corse), **un dispositif d'immersion à 50% du temps de classe pourrait se révéler une solution intermédiaire entre bilinguisme et immersion totale.** Il s'agit du dispositif appelé communément 1 maître / 1 langue. Cela consiste à faire collaborer 2 enseignants sur 2 classes. L'un des enseignants exerçant uniquement en français sur chacune des 2 classes et l'autre, par alternance, exerçant uniquement en corse. Les élèves auraient donc 50% d'immersion en corse et 50% en français. Sur le terrain, l'organisation peut quelquefois être complexe car certains enseignants ne s'estiment pas capables d'exercer, ou ne souhaitent pas exercer totalement en corse. La réponse à apporter relèverait de la formation linguistique approfondie mais également d'une valorisation de leur engagement... Dans tous les cas, cela nécessite l'adhésion des personnels concernés.

Par ailleurs, ce serait une erreur que de négliger **l'enseignement extensif** (3h hebdomadaires) car ce système est le seul à avoir été généralisé, concernant, de fait, tous les élèves du 1<sup>er</sup> degré. Il faut en **exiger une démarche réellement qualitative pour en assurer l'efficacité. Idem pour l'enseignement bilingue** qui, lorsqu'il est de qualité et sans interruption du cursus, produit des corsophones. Cet effort doit aller de pair avec celui de la **reconnaissance de l'enseignement immersif.** L'extensif et le bilingue pouvant même constituer le creuset de ce dernier.



*b/ L'appétence pour l'apprentissage de la langue corse :*

Pour le second degré, le point d'achoppement principal se situe notamment lors du passage du CM2 bilingue à la 6<sup>ème</sup> bilingue. Soit par manque de capacités d'accueil des établissements des collèges, soit par l'opportunité laissée aux familles de sortir de l'enseignement bilingue pour lequel elles s'étaient engagées sur les 3 cycles du 1<sup>er</sup> degré, on constate une nette évaporation des effectifs. **L'Education Nationale doit se montrer plus injonctive auprès des chefs d'établissement.**

Cette chute des effectifs est encore plus importante lors de l'arrivée notamment en classe de 2<sup>nde</sup>. Une situation qui peut s'expliquer par le faible coefficient appliqué à l'épreuve du bac pour ce qui concerne l'enseignement des langues régionales ; ce qui les rend peu intéressantes dans le cadre de l'obtention de l'examen final. Il serait donc opportun de **rehausser le coefficient appliqué aux langues régionales dans le cadre de l'épreuve du bac.**

Par ailleurs, afin de créer les conditions de la poursuite du cursus en langue corse, les **filières bilingues doivent être présentes dans tous les établissements au moins jusqu'à la 2<sup>nde</sup>.**

La création d'un référent élève/langue Corse, à responsabilité et représentation officielle (délégué de classe langue corse) au sein des classes faciliterait la pratique de la langue en dehors des cours au sein de l'établissement scolaire et rendrait les élèves un peu plus acteurs de son apprentissage

L'enseignement de spécialité (il s'agit d'une option d'enseignement renforcé dans un domaine choisi. Un seul choix étant possible, l'élève se trouve en conséquence exclu de toute autre possibilité d'enseignement renforcé. Par exemple, s'il choisit « Spécialité langue corse », il ne peut cumuler avec « Spécialité mathématique » ou autre.), a eu un effet néfaste car, d'une part, il a permis à l'Administration de se défausser en partie de ses obligations de généralisation de l'enseignement bilingue « classique », d'autre part, il oblige les élèves à choisir, les privant de fait de la possibilité de s'inscrire dans des cursus approfondis différents. Par conséquent, cela aggrave la chute globale des effectifs en langue corse au lycée.

*c/ La diffusion de l'enseignement de la langue corse sur le continent et ailleurs :*

La réforme Blanquer, sur l'enseignement des langues régionales, a eu des effets très négatifs, tant sur la langue corse que sur les autres langues régionales dites minoritaires. Depuis cette réforme on assiste en effet, à une forte déperdition des effectifs des élèves présentant l'option « Langue corse » au bac. Le principe du contrôle continu appliqué en classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale, retenu désormais pour certaines épreuves du bac et l'obligation consécutive de disposer d'un professeur certifié afin d'évaluer les élèves génère des conséquences financières pour les associations de la Diaspora. Elles sont contraintes d'organiser, une fois par mois, avec une prise en compte partielle des dépenses par la Collectivité de Corse, la venue sur le continent d'un professeur certifié. Cela ne peut constituer une solution sur le long terme. Il ne paraît pas illogique que **ce dispositif soit pris en compte par les Académies de Corse et d'Aix – Marseille ou d'autres académies concernées.** En attendant, ou si cela est impossible à réaliser, la **Collectivité de Corse** qui intègre dans ses priorités, l'enseignement de la langue corse sur le continent, **pourrait s'impliquer dans ce dossier et allouer les moyens nécessaires au maintien du dispositif actuel.**

La langue corse doit pouvoir être enseignée dans toutes les régions de France. Pour ce faire, l'enseignement à distance est un modus operandi envisageable dans lequel nombre de bénévoles associatifs se sont déjà engagés. Cependant, il faudra être attentif à ce qu'il ne se fasse pas au détriment des autres dispositifs d'enseignement de la langue corse sur le territoire insulaire.

*d/ Être attentif à la qualité de la langue enseignée :*

Aujourd'hui, on ne peut que constater que la déperdition de l'usage de la langue corse ne concerne pas seulement le plan quantitatif et le nombre de locuteurs. La qualité de la corsophonie est, elle aussi, en péril et il y a urgence à agir.

Il pourrait donc être intéressant de **réfléchir sur la façon d'enseigner la langue, s'intéresser à de nouvelles techniques pédagogiques...**

Il est indéniable que l'écrit participe à la sauvegarde de la langue orale. **Pour mieux mettre en relation ce qui est écrit avec l'oralité et ainsi préserver cette dernière**, il semble judicieux de suggérer une légère modification du système orthographique en **proposant, quand elle est nécessaire, l'accentuation graphique de la syllabe antépénultième**. Ceci qui permettrait d'éviter les erreurs de prononciation les plus fréquentes. Et cela faciliterait la lecture et la compréhension de l'écrit.

*e/ Passer de la langue corse à l'école à la pratique en société :*

Comme dans la société civile, la motivation des élèves et de leurs parents pour apprendre la langue est corrélée à l'intérêt social, économique, qu'elle peut générer. Le seul désir culturel est insuffisant.

L'enseignement de la langue corse à l'école existe depuis 40 ans. Il a donné de bons résultats : la langue corse est écrite, lue. On peut toutefois y mettre un bémol car souvent, la langue apprise à l'école est difficilement utilisée en société, compte tenu du tissu sociolinguistique peu favorable. Il y a bien quelques corsophones issus de l'apprentissage scolaire, mais ils ne sont guère majoritaires et, bien qu'enseignée à l'école, la langue corse se retire peu à peu de l'espace public.

Il est important de **veiller à un enseignement de la langue en relation avec l'histoire, la culture et le patrimoine**. Les projets scolaires sont, à cet égard, une opportunité. Il est intéressant de **multiplier les sorties éducatives en lien avec la culture ou le patrimoine**. **L'usage de la langue corse doit être un objectif lors de ces sorties**.

*f/ Insister sur la formation continue et pratiquer l'évaluation des enseignements :*

La formation et l'évaluation restent les 2 piliers d'une amélioration continue. Elles doivent être **renforcées, développées tant dans l'enseignement public que privé**. La mise en place de ce qui pourrait être un plan exceptionnel de formation apparaît nécessaire.

Il est impératif de **renforcer sur le plan linguistique la formation initiale des professeurs des écoles afin de créer un vivier plus important d'enseignants bilingues**. De plus, pour permettre la formation continue des enseignants, il faut **être attentif au statut et à la rémunération des remplaçants**. A l'heure actuelle en effet, leur situation est précaire et leur avenir incertain. La seule solution qui ait été proposée pour y remédier est le passage du concours. Or, cette solution n'en n'est pas une du fait du nombre restreint de postes ouverts aux concours de l'Education Nationale. Il serait opportun de **réfléchir à une évolution de leur statut et à une intégration dans les effectifs de l'Education Nationale**. A cet égard, il est possible **d'imaginer un dispositif identique à celui qui a été pratiqué**

vers la fin des années 1980 avec les « **adjoints d'enseignement** ». Ces derniers ont été embauchés et titularisés sans concours sur la base d'une inspection.

*g/ S'interroger sur ce qui est fait ailleurs :*

Certaines régions, comme le Pays Basque Sud, ont fait d'importants progrès pour l'enseignement de leur langue. Ils affichent un taux de sauvegarde de la langue intéressant. Il paraît opportun et intéressant de **s'interroger sur les raisons et les causes de leur réussite afin de s'en inspirer**. Des progrès peuvent en découler, y compris en matière d'outils pédagogiques et d'innovation technologique et organisationnelle.

### 3 – La langue dans les institutions

Il s'agit avant tout d'un devoir d'exemplarité, de la collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse, chefs de file du projet politique de sauvegarde et de développement de la langue.

Les administrations font partie de l'espace public dans lequel le corse doit pouvoir être parlé. Il est donc important de **former les élus et les agents. C'est le point de départ d'une politique linguistique au sein de la Collectivité de Corse**. Mais la formation est loin d'être suffisante. Il faudra **fixer des objectifs, à court, moyen et long termes, d'utilisation de la langue dans les services et dans les rapports**, pour aller vers une co-officialité *de facto*. **Un système de traduction simultanée pourra être installé dans l'hémicycle**. Pour atteindre ces objectifs, il semble **nécessaire que la formation de tous ne relève pas uniquement du volontariat**.

La langue corse ne doit pas être uniquement un affichage. Par exemple, une **communication externe bilingue ne doit pas procéder d'une traduction « mot à mot »**, sinon la langue corse perdra tout intérêt, et ne sera donc jamais utile ou nécessaire.

Par ailleurs, si la Collectivité de Corse dans toutes ses composantes (dont les offices et agences ainsi que les chambres consulaires), se doit d'être la première à œuvrer en faveur d'une plus forte présence de la langue dans les institutions, elle ne peut en aucun cas être la seule. Il faudra **appliquer les mêmes objectifs à toutes les autres structures dont la Collectivité est partenaire majeur ou de poids** (PNRC, Parc marin, Conservatoire du littoral, SEM diverses, CFC, AirCorsica, ...)

Enfin, il faudra **inciter les autres strates institutionnelles de l'île** (Communes, EPCI) à **en faire autant, éventuellement par le biais d'une contractualisation avec celles-ci**.

Dans cet ordre d'idée, la Collectivité de Corse pourrait **mettre en place une brigade de formation linguistique composées d'agents territoriaux qui dispenseraient des formations dans les entreprises et les autres collectivités**.

## Conclusion

S'il est un objectif qui fait consensus autour de la question relative à la sauvegarde de la langue corse, c'est bien celui de faire en sorte que la langue corse redevienne une langue d'usage naturelle au sein de la société corse.

Le CESECC s'est emparé de la question et développe dans ce rapport un ensemble de propositions axées sur 3 piliers.

La reconnaissance statutaire et officielle de la langue corse basée sur l'évolution des articles 2 et 75-1 de la Constitution dans le but d'une meilleure prise en compte tant dans l'enseignement, que dans la vie administrative et professionnelle.

Plus largement dans la vie en société, les conditions de la co-officialité *de facto* sont à créer en favorisant sa valorisation dans la sphère professionnelle et économique et son développement à l'international, susceptibles de multiplier les situations concrètes d'utilisation de la langue corse.

Par ailleurs, pour qu'un peuple soit toujours capable de parler sa langue, il s'agit de miser également sur la formation, qu'elle soit scolaire ou non, afin de développer des compétences chez de potentiels locuteurs.

Le bain linguistique, condition *sine qua non* de la sauvegarde de la langue corse, sera ainsi renforcé par la pratique de la langue corse au quotidien dans toutes les situations.

## IV - Tableaux récapitulatifs des propositions

### A - La co-officialité *de jure*

| Thématique   | Propositions   |
|--|--|
| La reconnaissance officielle :<br>Une condition nécessaire mais pas suffisante | Demander l'évolution de l'Article 2 de la Constitution dans le sens : « Les langues de la République sont le français et les langues des régions de France »                                       |
|  | Utiliser l'article 75 de la Constitution comme levier pour une meilleure prise en compte des langues régionales et notamment de l'enseignement immersif.   |
|  | Maîtriser l'ensemble des questions relevant de la langue, de l'histoire, de la culture et du patrimoine dans le cadre d'une évolution de l'enseignement public vers une Académie de Corse autonome |
|  | Obtenir le bilinguisme généralisé des documents administratifs   |
|  | Demander un niveau de pratique B2 ou C1 pour accéder à certains postes qui le nécessitent  |
|  | Créer les conditions juridiques et institutionnelles d'une co-officialité <i>de facto</i>  |

### B - La co-officialité *de facto*

#### 1/ Valorisation socio-économique de la langue et formation

| Thématique   | Propositions  |
|--|---|
| L'usage dans la société dans toutes ses composantes :<br>Le socle de la sauvegarde | Agir sur les locuteurs passifs en développant la pratique de l'immersion sociétale avec bienveillance   |
|  | Développer les pratiques artistiques en langue corse comme levier pour faire tomber les inhibitions   |
|  | Rappeler la neutralité politique de l'usage de la langue corse en la dissociant de tout enjeu idéologique   |
|  | Encourager et Accompagner les associations œuvrant dans le sens de l'immersion sociétale  |
|  | Soutenir l'organisation d'événements et de manifestations culturelles intégralement en langue corse   |
|  | Créer un label de valorisation distinctif pour ces manifestations intégralement en langue corse.  |
|  | Encourager, par des mesures incitatives ou conditionnelles et par la formation de référent en leur sein, les associations sportives subventionnées à l'apprentissage et à la pratique de la langue corse pour un usage quotidien. |
|  | Intégrer dans les médias un référent linguistique, officiel ou labellisé, qui viendrait soutenir les personnels et aider à la qualité de la langue diffusée   |
|  | Conforter le statut socio-économique positif de la langue corse pour favoriser son retour dans l'espace familial  |

|  |  |
|--|--|
|  | Mener des campagnes de communication pertinentes pour inciter les parents et les grands-parents, à parler corse avec leurs enfants et petits-enfants                               |
|  | Compenser la déperdition linguistique urbaine par, entre autres, un renforcement de la signalétique et de la publicité bilingues   |
|  | Prendre en compte l'évolution démographique et s'interroger sur les stratégies et moyens permettant de former les nouveaux arrivants qui le souhaitent à la pratique de la langue. |
| La langue dans le mode professionnel et l'activité économique  | Appliquer le principe de glotto-conditionnalité aux entreprises et organisme subventionnés par la CDC. Elles doivent intégrer une dimension linguistique dans leur projet.         |
|  | Intégrer un volet langue dans les appels à projets de développement économique   |
|  | Intégrer la langue dans le cahier des charges de certains marchés publics  |
| La formation : un outil indispensable  | Créer les conditions pour massifier la formation en rendant également les dispositifs accessibles aux publics ni scolarisés ni salariés  |
|  | Développer et perfectionner les dispositifs de formation pour répondre aux besoins spécifiques et à la demande   |
|  | Développer la formation à distance   |
|  | Disposer d'un bilan de tout ce qui a été mis en place en termes de formation dans le milieu professionnel  |
|  | Adapter ces formations aux métiers et aux missions des entreprises afin d'assurer l'apprentissage du vocabulaire technique   |
| LC à l'international   | Profiter des similitudes linguistiques avec les pays de l'arc latin pour nouer des partenariats de tous ordres   |
| Cunsigliu linguisticu et vocabulaire : Des repères et ressources nécessaires pour une langue durable | Réactiver le Cunsigliu linguisticu dans un rôle de référent linguistique indépendant du type « académie »  |
|  | Lui conférer également un rôle stratégique de type « Office »  |
|  | Lui assurer une représentativité territoriale et des variétés de la langue corse affirmée comme polynomique  |
|  | Être vigilant quant à la qualité de la langue et à la déperdition des expressions, des termes et locutions   |
|  | Travailler sur un vocabulaire par domaine et corps de métier   |
| L'évaluation   | Systématiser l'évaluation des dispositifs de formation   |
|  | Envisager une périodicité plus adéquate pour la mise en place d'enquêtes socio-linguistiques   |
|  | Se doter, pour ce faire, des meilleurs outils possibles comme la technique du management par objectif, par exemple.  |

## 2/ La langue corse à l'école

| Thématiques  | Propositions  |
|--|---|
| Agir sur tous les dispositifs d'enseignement                                   | Travailler simultanément sur les 4 modes d'enseignement (extensif, bilingue, immersif public et immersif associatif) pour les développer et exploiter leur plein potentiel  |
|  | Développer, dans l'enseignement public, le dispositif 1 maître / 1 langue (immersion à 50 %)  |
|  | Exiger une démarche réellement qualitative pour l'enseignement extensif et l'enseignement bilingue  |
|  | Obtenir la reconnaissance de l'enseignement immersif  |
|  | Obtenir la maîtrise des programmes et calendriers scolaires   |
| L'appétence pour la langue corse   | Exiger de l'Education Nationale d'être plus injonctive auprès des chefs d'établissements au sujet des capacités d'accueil des collèges en filières bilingue   |
|  | Rehausser le coefficient appliqué aux langues régionales dans le cadre de l'épreuve du bac.   |
|  | Les filières bilingues doivent être présentes dans tous les établissements au moins jusqu'à la 2 <sup>nd</sup> e  |
|  | Former des élèves référents au sein des classes et leur donner une responsabilité officielle (délégué de classe langue corse) pour développer la pratique de la langue en dehors des cours.   |
| La diffusion de l'enseignement de la langue corse sur le continent et ailleurs | Organiser et faire prendre en charge financièrement le déplacement de professeurs certifiés par l'académie de Corse et/ou par les académies du continent concernées et ne pas en laisser la responsabilité aux seules associations- |
|  | Agir pour, autant que faire se peut, la réintégration de l'option langue corse dans les lycées du continent.  |
|  | La Collectivité de Corse doit faire de l'enseignement de la langue corse sur le continent l'une de ses priorités et y allouer des moyens en conséquence   |
|  | Utiliser l'enseignement à distance pour les scolaires en dehors de Corse  |
| Être attentif à la qualité de la langue enseignée                              | Réfléchir sur la façon d'enseigner la langue et s'intéresser à de nouvelles techniques pédagogiques   |
|  | Préciser l'écrit pour la bonne transmission et le bon usage. Par exemple : travailler sur l'accentuation des lettres sur l'antépénultième syllabe (avant-avant -dernière).  |
| De l'école à la pratique en société  | Veiller à l'enseignement de la langue en relation avec l'histoire, la culture et le patrimoine de la Corse  |
|  | Multiplier les sorties éducatives en lien avec la culture ou le patrimoine. L'usage de la langue corse doit être privilégié lors de ces sorties   |
| Formation & évaluation   | Renforcer et développer formation et évaluation dans l'enseignement public et privé   |
| Et ailleurs  | S'interroger sur les raisons de la réussite d'autres régions afin de s'en inspirer  |

### 3/ La langue dans les institutions

| Thématiques                 | Propositions  |
|-----------------------------|---|
| Exemplarité et transmission | Former les élus et les agents de la Collectivité de Corse sans conditionner l'inscription à ces formations au volontariat   |
|                             | Fixer des objectifs d'utilisation de la langue corse dans les services et les rapports  |
|                             | Installer un système de traduction simultanée dans les salles de délibération   |
|                             | Faire en sorte que la communication externe soit bilingue et que l'expression soit différente en Corse et en français   |
|                             | Appliquer les mêmes objectifs aux offices et agences ainsi qu'à tous les partenaires majeurs  |
|                             | Inciter les autres strates institutionnelles à se positionner sur les mêmes objectifs notamment par le biais d'une contractualisation                                     |
|                             | Mettre en place une brigade de formation au service des partenaires socioéconomiques et administratifs demandant une aide à la formation linguistique de leurs personnels |

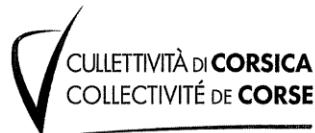


## V – Annexes

### Annexe 1 : Lettre de saisine de Monsieur le Président du conseil exécutif de Corse

U PRESIDENTE DI U  
CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ref: SGCE/NP/SN/CM/ 22-051



Aiacciu, u 1mu di dicembri di 2022

Madame la Présidente,

Suite à la présentation, lors de la dernière session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 novembre, du « rapport d'orientation relatif à la politique linguistique », j'ai l'honneur de saisir officiellement le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse aux fins d'engager, si l'instance le souhaite, une réflexion et un travail de fond sur le thème du rapport.

La procédure du format « rapport d'orientation » est exposée plus en détail dans l'introduction du rapport sur la politique linguistique, joint au présent courrier.

La date limite de transmission des contributions des instances consultatives au Conseil exécutif de Corse est fixée au 28 février 2023.

Dans cette perspective, je vous propose la tenue prochaine d'une réunion de concertation, de manière à échanger sur les modalités de cadrage de ce rapport d'orientation, dont la procédure d'élaboration est expérimentale.

Nos secrétariats pourront se rapprocher aux fins de convenir de la date la plus appropriée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilles SIMEONI  
P/ le Président du Conseil exécutif de Corse  
et par délégation,  
Le Secrétaire général du Conseil exécutif,  
Norbert PAN CRAZI

Madame Marie-Jeanne NICOLI  
Présidente du Conseil Economique  
Social, Environnemental et Culturel de Corse

PALAZZU DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA - 22, CORSU GRANDVAL - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1  
TEL. : 04 95 51 65 32 - 04 95 51 64 04 INDIRIZZU ELETTRONICU : [norbert.pancrazi@isula.corsica](mailto:norbert.pancrazi@isula.corsica)

## Annexe 2 : Liste des conseillers ayant participé aux travaux

Patrick SALVATORINI, Président de la section « Culture, langue corse, éducation »

Léon GIACOMINI, Président de la commission « Lingua corsa è u so sviluppu ».

Mesdames et Messieurs les conseillers membres de la commission « Lingua corsa è u so sviluppu ».

Christian ANDREANI  
André ANGELETTI  
Michèle BIAGGI  
Jean BRIGNOLE  
Charles CASABIANCA  
François CASABIANCA  
Jean-Pierre CLEMENTI  
Jean DAL COLLETTO  
Hélène DUBREUIL-VECCHI  
Jean-Pierre GIUDICELLI  
Jean-Pierre GODINAT  
Denis LUCIANI  
Jean-Pierre LUCIANI  
Paul MARCAGGI  
Jean-Charles MARTINELLI  
Fabien MINEO  
Rosine MONDOLONI  
Christian NOVELLA  
Julie PANTALONI-BARANOVSKY  
François-Laurent PASQUALI  
Vincent ROYER  
Pierre-Jean RUBINI  
Marie-Jo SALVATORI